



PROJET DE COOPÉRATION

« Appui au développement du Plan d'Action pour l'Accès à l'Energie Durable et au Climat de la Région de Nouakchott et renforcement de son leadership national dans ce domaine »

Termes de référence pour le recrutement d'un bureau d'études / expert pour la réalisation des formations sur la Gestion Accès sur le Résultat-GAR

Marché M05_PAAEDC_2025

1. Contexte

Dans le cadre de la Phase III du projet de la Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne (CoM SSA), une stratégie de renforcement des capacités a été élaborée afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs plans d'action climat-énergie. Ces plans visent à répondre aux trois piliers fondamentaux de l'initiative : l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, et l'accès à une énergie durable pour tous.

Depuis 2014, la Région de Nouakchott, héritière des compétences de l'ex-CUN, a mis en œuvre plusieurs projets multisectoriels visant à améliorer les conditions de vie des populations urbaines, en particulier celles des zones périurbaines. Ces interventions génèrent des données importantes mais souvent peu exploitées de manière stratégique.

Dans le but de renforcer la performance des interventions régionales, il est devenu indispensable d'outiller le personnel technique à une meilleure gestion axée sur les résultats (GAR), une approche de gestion publique orientée vers la performance, la transparence et la redevabilité.

2. Objectif de la formation et description des prestations demandées

2.1. Objectif général :

Renforcer les compétences du personnel technique de la Région de Nouakchott sur l'approche GAR afin d'améliorer la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la capitalisation des projets territoriaux.

2.2. Objectifs spécifiques :

- Introduire les fondements conceptuels de la GAR et son importance dans le contexte de la gouvernance locale.
- Former à l'élaboration d'outils pratiques : cadre logique, indicateurs, matrice de résultats, plans de suivi-évaluation.
- Renforcer les capacités en collecte et analyse de données, mesure de performance, gestion des indicateurs.
- Améliorer les capacités de capitalisation, d'apprentissage organisationnel et de gestion adaptative.
- Favoriser une culture de résultats dans la planification régionale.

2.3. Description des activités

2.3.1. Réunion de cadrage :

Suite à la réunion avec l'équipe de projet et entente sur le contour de la prestation, le consultant devra rendre le premier livrable contenant un planning détaillé de la mission ainsi que le rapport d'évaluation des niveaux de bénéficiaires.

2.3.2. Evaluation préformation :

La Région devra transmettre, en amont de la formation, la liste nominative des bénéficiaires de la formation. Le nombre de participants ne devra pas excéder 25 personnes, afin de garantir une meilleure qualité d'échange, une interactivité optimale et un accompagnement personnalisé tout au long du processus.

Le public cible est constitué de cadres de niveau minimum Bac+3, impliqués dans la gestion, la passation, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement, en particulier ceux financés par la coopération internationale.

Afin d'assurer la pertinence pédagogique et l'adéquation du contenu de la formation aux besoins réels des participants, une évaluation préalable des connaissances sera effectuée avant le démarrage des sessions. Cette évaluation pourra prendre la forme d'un questionnaire diagnostique ou d'entretiens ciblés, permettant de mesurer le niveau de compréhension de l'approche GAR, d'identifier les attentes spécifiques des participants, et de personnaliser les modules de formation en conséquence.

2.3.3. Déroulé des formations :

Les formations peuvent se dérouler en présentiel ou à distance ou bien hybride durant les jours ouvrables. La formation est prévue pour mai 2026. La Région de Nouakchott peut mettre à disposition une salle d'une capacité de 25 personnes.

2.3.4. Résultats escomptés

- Maîtrise des concepts de base de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), y compris ses origines, ses principes et ses différences avec la gestion axée sur les intrants.
- Capacité à élaborer un cadre logique, à identifier les résultats attendus et à formuler des objectifs clairs assortis d'indicateurs SMART.
- Compétence dans le suivi et l'évaluation des résultats, à travers l'utilisation d'indicateurs pertinents, d'outils de collecte de données et de revues de performance.
- Aptitude à gérer la performance grâce à l'utilisation de tableaux de bord, à la production de rapports orientés résultats et à la gestion des écarts observés.

- Développement de savoir-faire en matière de capitalisation et d'apprentissage, incluant l'analyse des leçons apprises, la documentation des bonnes pratiques et l'usage d'outils adaptés.
- Renforcement des capacités pratiques par des exercices appliqués, des simulations de cadre logique et des jeux de rôles basés sur des projets régionaux.

2.3.5. Evaluation post-formation

À la fin de la formation, un test d'évaluation des acquis sera proposé à l'ensemble des participants. Ce test permettra de mesurer de manière objective le niveau de compréhension et d'assimilation des connaissances transmises tout au long de la session.

Les résultats obtenus permettront non seulement de valider l'efficacité pédagogique de la formation, mais aussi d'identifier les éventuels besoins en accompagnement complémentaire. Un retour personnalisé pourra être fait à chaque participant, et les résultats globaux serviront de base à une amélioration continue des futures actions de renforcement des capacités.

3. Rapport final

Le rapport final intégrant les modules de formations présentés et les listes de présence ainsi qu'une évaluation des acquis avec des recommandations pour la mise en œuvre des futures actions de renforcement des capacités.

4. Modalités de règlement

Echéancier	Taux d'avancement
Paielement d'une avance de démarrage	20%
Acompte N°2 après la remise du rapport final	80%

Important :

Conformément aux dispositions des articles **131, 132, 133, 134** et **54** du **Code Général des Impôts**, il sera procédé :

- à l'application d'une retenue à la source de **deux pour cent (2 %)** sur les montants dus au titre des biens et services.

Termes de référence formation en Gestion Accès sur le Résultats PAAEDC

- à l'application d'une retenue à la source de **deux virgule cinq pour cent (2,5 %)** pour les prestataires relevant de la forme juridique de personnes physiques.
- à l'application d'une retenue à la source de **quinze pour cent (15 %)** sur les prestations fournies par des personnes non-résidentes, conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Ces retenues seront opérées, déclarées et reversées au Trésor public par l'autorité contractante, conformément aux modalités et délais prévus par la législation fiscale en vigueur.

La présente convention entre dans le cadre d'un projet financé par des ressources extérieures. À ce titre, les prestations sont exonérées de TVA conformément à la réglementation en vigueur. Pour bénéficier de cette exonération, une demande de crédit d'impôt devra être formulée auprès de la Commission Fiscale, accompagnée de l'attestation d'immatriculation fiscale du Titulaire.

Cette procédure est obligatoire pour chaque marché exécuté dans le cadre du projet PAAEDC.

5. Qualifications et expériences requises

Profil du consultant recherché

Le consultant ou cabinet devra répondre aux critères suivants :

- Expert confirmé en Gestion de Projets et Suivi-Évaluation, justifiant d'une expérience d'au moins 10 ans.
- Maîtrise avérée de l'approche GAR, notamment en contexte de décentralisation et de gouvernance locale.
- Capacité pédagogique prouvée dans des formations similaires, avec références.
- Connaissance du contexte institutionnel mauritanien, un atout.

Atouts complémentaires :

- Connaissance des projets de la Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne ou d'initiatives similaires.
- Capacité à travailler avec les administrations décentralisées

6. Modalités de dépôt

Pour soumettre leur candidature conformément aux termes de la présente consultation, les candidats sont invités à transmettre leur offre selon les modalités suivantes :

Dépôt physique :

Un dossier physique, sous pli scellé, devra être déposé au Bureau du projet « Appui au Développement du Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et au Climat de la Région de Nouakchott et Renforcement de son Leadership National dans ce domaine », au plus tard le **lundi 06 avril 2026 à 16h00 GMT.**

Dépôt électronique :

Les candidats peuvent également soumettre leurs offres par voie électronique. Dans ce cas, les fichiers transmis devront être codés (protégés).

Termes de référence formation en Gestion Accès sur le Résultats PAAEDC

L'adresse du projet : Porte 207 Avenue Bacar Ould Soueid Ahmed

Contact : Email : librazeabd@gmail.com ou téléphone : +222 32 32 54 32

7. Composition du dossier et évaluation des offres

7.1. Soumission des offres

- Les soumissionnaires devront présenter leurs propositions dans deux enveloppes séparées :
- Une enveloppe technique, contenant tous les éléments relatifs à l'approche méthodologique, aux références et aux profils des experts et le calendrier ;
- Une enveloppe financière, contenant exclusivement la proposition budgétaire.
- L'offre financière devra être présentée exclusivement en Ouguiya mauritanienne (MRU), monnaie locale.
- Toute offre ne respectant pas cette présentation sera considérée comme non conforme.

7.2. Évaluation technique

L'évaluation technique sera réalisée sur un total de 100 points et prendra en compte les critères suivants :

- La compréhension des Termes de Référence (TDR) ;
- L'expérience antérieure du bureau, justifiée par au moins deux prestations similaires réalisées ;
- L'approche méthodologique ;
- Le planning des activités ;
- Les curriculums vitae (CVs) et qualifications des membres de l'équipe proposée, en lien avec les exigences de la mission.

7.3. Seuil de recevabilité

Seules les offres techniques ayant obtenu une note minimale de 75/100 seront jugées recevables et qualifiées pour l'évaluation financière. Les offres n'atteignant pas ce seuil seront écartées.

7.4. Évaluation financière

L'évaluation financière sera effectuée exclusivement sur les offres techniquement qualifiées. Elle portera sur l'analyse des propositions budgétaires afin de vérifier leur cohérence, leur compétitivité et leur adéquation avec les exigences de la mission.

Évaluation finale et attribution

L'évaluation finale des offres se fera sur la base d'une pondération entre l'offre technique et l'offre financière selon la formule suivante :

$$\text{Note globale} = (\text{Note technique} \times 0,7) + (\text{Note financière} \times 0,3)$$

Termes de référence formation en Gestion Accès sur le Résultats PAAEDC

L'attribution du marché sera faite à l'offre ayant obtenu la meilleure note globale.

Annexe unique : Grille des évaluateurs

GRILLE DES ÉVALUATEURS

Critère d'évaluation	Maximum	Évaluation initiale	Évaluation révisée
La compréhension des Termes de Référence (TDR)	15		
L'expérience antérieure du bureau, justifiée par au moins deux prestations similaires réalisées	25		
L'approche méthodologique	20		
Les curriculums vitae (CVs) et qualifications des membres de l'équipe proposée, en lien avec les exigences de la mission	20		

Le planning des activités	20		
Note totale	100		

Atouts	
Faiblesses	

NB: Seules les offres ayant un score moyen d'au moins 75 points feront l'objet d'une évaluation financière.